

---

## Communiqué de presse

---

Paris, le 18 novembre 2024

### **Le Conseil national de l'ordre des kinésithérapeutes publie son rapport de la démographie des kinésithérapeutes 2024 : état des lieux et enjeux pour l'avenir de la kinésithérapie en France**

**Cette nouvelle édition du rapport de la démographie publié par l'Ordre permet de donner un aperçu de la situation actuelle de la profession de kinésithérapeutes en France et d'observer son évolution démographique.**

La démographie des kinésithérapeutes en France continue d'évoluer positivement, atteignant aujourd'hui **109 000 professionnels** engagés sur l'ensemble du territoire (85 % des kinésithérapeutes sont en exercice libéral ou exercice mixte, tandis que 15 % sont exclusivement en exercice salarié). Ce nombre témoigne de l'intérêt pour la profession de kinésithérapeute, notamment auprès des jeunes générations (**près de 20 000 kinésithérapeutes en France ont entre 25 et 29 ans**).

La densité nationale des kinésithérapeutes a augmenté (**154,5 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants**), ce qui reste tout de même en dessous de la densité d'autres pays européens comme la Belgique (355,9 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants) ou l'Allemagne (245 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants).

Malgré cette augmentation, ce rapport met en exergue des défis significatifs avec des disparités qui subsistent entre les territoires, impactant l'accès équitable aux soins. Les récentes données montrent une nette amélioration dans certaines régions comme la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie et la Corse avec plus de 200 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants, mais également des faiblesses persistantes, notamment dans les zones à forte demande où l'installation reste insuffisante, comme la Normandie, le Centre-Val de Loire et l'Île-de-France avec moins de 120 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants.

Face à ces enjeux, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes réaffirme l'importance d'une approche différente et plus incitative. Le développement de nouvelles formes d'exercice, comme l'accroissement des kinésithérapeutes en exercice à domicile exclusif, témoigne de la volonté de s'adapter aux contraintes économiques et démographiques mais également de la capacité des kinésithérapeutes à répondre aux besoins croissants de la population, notamment en matière de vieillissement et de maladies chroniques.

***Pascale MATHIEU, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « Ce rapport n'est pas seulement un état des lieux : il est un appel à l'action. Connaître la démographie de notre profession, c'est avoir les outils pour agir de manière efficace et équitable, afin que chaque patient puisse bénéficier des soins de qualité que les kinésithérapeutes sont en mesure d'offrir, c'est aussi comprendre que cette dynamique positive est une chance dans le contexte actuel de carence généralisée, et qu'il faut davantage faire appel aux kinésithérapeutes. En tant que profession responsable et déterminée, nous sommes prêts à contribuer activement à la transformation de notre système de santé pour qu'il soit à la hauteur des attentes de tous nos concitoyens. »***